



Mairie déléguée
14 Route d'Orbec
Notre-Dame de Courson
14140 Livarot-Pays d'Auge



Mairie
Place Georges Bisson
Livarot
14140 Livarot-Pays d'Auge

Arrêté de circulation alternée

N° 163/2025/AT

Le maire délégué de la commune de Notre-Dame de Courson, commune déléguée de Livarot-Pays d'Auge

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée par note écrite le 29/07/2025 par LES FORESTIERS ASSOCIES ;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux effectués de broyage bois énergie et chargement de grumes par l'entreprise LES FORESTIERS ASSOCIES, sur la route d'Antignac, il y a lieu de restreindre la circulation à une voie - à l'aide d'un alternat manuel ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er}

A compter du 15/08/2025 et jusqu'au 15/01/2026 inclus, la circulation sur le territoire de la commune déléguée de Notre-Dame de Courson sera réduite à une voie et réglée manuellement, pour permettre le déroulement des travaux de broyage bois énergie et chargement de grumes par l'entreprise LES FORESTIERS ASSOCIES, sur la route d'Antignac.

Article 2

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise LES FORESTIERS ASSOCIES.

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5

Monsieur le maire de la commune déléguée de Notre-Dame de Courson, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Livarot sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Notre-Dame de Courson, le 31 juillet 2025

Le Maire délégué
Roland BAUCHET

